RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABCIS TOURAINE by autosphere

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 4 479 840 euros
Siège social : 215 Boulevard Charles de Gaulle - 37540 SAINT CYR SUR LOIRE
RCS TOURS 320 653 017
(Ci-après la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 26 MAI 2025

La société GROUPE AUTOSPHERE, société par actions simplifiée au capital de 16 904 442 euros, sise 39, avenue d'Iéna – 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 348 616 145, représentée par son Président, Monsieur Hervé MIRALLES,

Agissant en qualité d'associée unique (ci-après « l'Associée Unique ») de la Société,

À pris les décisions suivantes relatives :

- **Au remplacement du Directeur Général démissionnaire,**
- **Aux pouvoirs à accorder pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, prenant acte de la démission à compter du 1er mai 2025 de Monsieur Fabrice MENDEZ-BRUNEAU de ses fonctions de Directeur Général de la Société, décide de le dispenser du respect du préavis statutaire et de lui donner quitus pour l'exercice de son mandat.

L'Associée Unique, sur proposition du Président, décide de nommer, en remplacement et pour une durée illimitée, Monsieur Marc LETURCQ, domicilié professionnellement à l'adresse suivante : [redacted] en qualité de Directeur Général de la Société, à compter rétroactivement du 2 mai 2025.

Conformément aux dispositions des statuts, le Directeur Général assistera le Président dans ses fonctions et aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers. Il dispose des mêmes pouvoirs que le Président et pourra agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts à l'Associée Unique.

Monsieur Marc LETURCQ accepte les fonctions de Directeur Général qui lui sont confiées et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé ultérieurement le présent procès-verbal qui a été signé électroniquement par l'Associée Unique et le nouveau Directeur Général.

L'Associée Unique
Pour la société GROUPE AUTOSPHERE
Monsieur Hervé MIRALLES

Monsieur Marc LETURCQ
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

[redacted]

[redacted]

[redacted]

oodrive sign

En face à face, à distance ou en ligne, créez le parcours idéal pour votre client. Oodrive Sign met la signature électronique au cœur de votre activité.
Offrez à votre application métier le meilleur de la signature électronique.

www.oodrive-sign.com

eIDAS

ETSI

[redacted]